

Déclaration au Comité Social d'Administration du 9 décembre 2024

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs les membres du CSA,

La colère est grande dans l'Éducation nationale. Le ministre démissionnaire de la Fonction publique, Guillaume Kasbarian, tient un discours qui dénigre fortement les fonctionnaires et multiplie les contrevérités.

Nous le rappelons avec force : les personnels de l'Éducation nationale ne sont pas plus absents que dans le privé. Le passage de 1 à 3 jours de carence et la baisse de l'indemnisation de l'arrêt maladie étaient des mesures punitives, comme si les fonctionnaires étaient coupables d'être malades, et alors même que les gouvernements successifs portent une lourde responsabilité dans la dégradation de leurs conditions de travail et, en définitive, de leur santé. Cette baisse du traitement aurait pénalisé les agent.es, tout particulièrement celles et ceux en situation de précarité, mais aussi davantage les femmes. Le gouvernement avait décidé d'aller vite puisque le même jour les textes afférents à certaines de ces mesures devaient être étudiés en conseil commun de la fonction publique.

Nous dénonçons également la multiplication des propos méprisants contre les personnels de l'Éducation nationale qui ne se sont pas engagés dans ces métiers pour être des punching-ball et alimenter le buzz politico-médiatique.

Absence de revalorisation salariale, mesures Kasbarian qui vont appauvrir les fonctionnaires, 4000 suppressions d'emplois...le budget 2025 confirme que la ministre et le gouvernement gardent effectivement le cap : celui du sabotage de l'École publique.

Il y a quelques jours, le Conseil d'État a annulé l'arrêté du 15 mars 2024 organisant les groupes de niveaux, pierre angulaire du Choc des savoirs que nous continuons de contester. Le ministère a proposé de nouveaux textes peu après en CSL (Commission spéciale des lycées) puis en CSE (Conseil supérieur de l'éducation). Nous dénonçons cette provocation qui a, encore une fois, tout du mépris de démocratie sociale. Le « Choc des savoirs » est invalidé juridiquement, mais aussi par la communauté éducative, pourtant le ministère continue de passer en force.

Dans l'académie de Créteil, en septembre, vous vous félicitez Madame la rectrice de ce que la rentrée 2024 s'était mieux passée que la rentrée précédente, qui s'était elle même mieux passée que la rentrée précédente, qui s'était elle même mieux passée que... Quant au dernier CSA Sud éducation Créteil a analysé la politique que vous menez comme étant de la maltraitance généralisée tant pour les élèves que pour les personnels, vous nous avez informé.es que vous pourriez nous attaquer en diffamation. Pourtant cette analyse a été confirmée par... la cour des comptes, le 25 10 2024, dans un rapport sur « La fonction ressources humaines au ministère de l'éducation nationale ». Il y est écrit en langage énarchique que « la fonction RH n'intègre pas suffisamment dans ses objectifs la prévention et le traitement des risques psycho-sociaux, en augmentation au sein du ministère, soumis à un train de réformes rapide ». Vous n'avez pas répondu lors de la dernière réunion de la F3SCT Académique à la question que nous vous posions : quelles mesures de prévention allez vous prendre pour mettre fin à l'explosion des risques psycho sociaux dans l'académie de Créteil ? Madamer la Rectrice, comment devons nous interpréter votre silence ?